

Oron

Conseil communal du 22 juin



Comptes exceptionnels et création d'un dicastère « développement durable »



Jean-Luc Schwaar, président sortant et Fabrice Chollet, nouveau président

Pour sa première séance, lundi 22 juin, après l'entrée des restrictions liées à la Covid-19, le Conseil communal d'Oron avait 15 points au menu de son ordre du jour. Les délibérations se sont tenues à la salle polyvalente de Palézieux-Village, permettant ainsi le respect des mesures de distanciations.

Nouvelles assermentations et communications de la Municipalité

Après avoir observé une minute de silence en mémoire de Christian Budry, membre du Conseil, Jean-Luc Schwaar, président, procéda à l'assermentation de Fanny Meyer, Julien, Grand, Micaël Moser et David Volet membres entrants.

Lors des communications de la Municipalité, Philippe Modoux, rappela que la crise sanitaire a renvoyé non seulement les séances du Conseil mais aussi le projet de fusion Oron/Essertes, dont la votation populaire est reportée à fin novembre.

La Municipalité s'est attachée à appliquer les directives, bien que changeantes, ceci avec l'appui du préfet et des instances cantonales. L'administration a pu exercer son travail, vu l'espace et la configuration des bureaux. Quelque 700 lettres ont invité les personnes les plus vulnérables à rester à la maison. Un merci a été adressé au groupe des bénévoles conduit par Céline Dovat et la Société de jeunesse qui ont fait un travail remarquable. Quelques séances de l'exécutif ont été faites en visioconférence, mais très vite les rencontres en présence physique se sont imposées et ont été organisées dans la cafétéria de la salle de gym d'Oron-la-Ville. « Dans la Municipalité tout comme dans le personnel, personne n'a été malade » se réjouit le syndic. Si le prologue du Tour de Romandie est reporté à 2021 d'autres questions demeurent: l'assemblée de l'UCV se déroulera-t-elle à Oron en 2022? Qu'en est-il du 1er août? Les directives cantonales sont attendues à ce sujet.

Création d'un dicastère « développement durable »

Pour les nominations, Cédric Ottet prend le poste de président de la commission des finances, Vincent

Sonnay y est élu membre. Lise Demay est élue à la commission de gestion et Patricia Grossglauser au Conseil d'établissement scolaire.

Le préavis municipal demandant au Conseil de renoncer à la mise en place d'un « Agenda 21 » faisant suite au postulat déposé par Romain Richard, alors membre du Conseil et aujourd'hui municipal, a été suivi par la majorité des conseillers. Thierry Menétray, municipal du nouveau dicastère « développement durable » affirme que la Municipalité s'attache à prendre en compte le développement durable lors de chaque décision qu'elle soit sociétale ou matérielle. « La création de ce dicastère est un acte fort. Nous imaginons l'avenir tous les jours et sommes conscients de l'urgence climatique. Nous pouvons avoir une volonté sans adhérer à un papier. Avec les contraintes liées à la construction, c'est une évidence que nous allons dans ce sens. L'étude paysagère d'Ecoteaux visant à maintenir un patrimoine bâti en est un exemple » souligne l'élue.

Des comptes 2019 dépassant positivement largement les prévisions

A nouveau les comptes 2019 peuvent être qualifiés d'exceptionnels avec un résultat final positif de Fr. 303'985.91 après amortissements complémentaires et attribution d'un montant transitoire pour la péréquation, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de Fr. 394'600.-. Cette différence est liée à la vente de terrains à Palézieux et à des encaisse-

ments d'impôts et de taxes diverses supplémentaires. Cependant, on relèvera que pour la première fois depuis la fusion, en 2012, tous les investissements n'ont pas été autofinancés à 100% mais à hauteur de 42.7%. « L'équilibre du chapitre déchets est particulièrement difficile. Il faudrait augmenter le prix au kg des déchets ménagers, avec le risque de retrouver ces derniers dans la nature. Un amortissement extraordinaire permet de ne pas toucher à ce prix » explique Christian Bays, municipal des déchets. Ces comptes sont adoptés à l'unanimité.

Le rapport de gestion 2019, pour lequel la commission de gestion a souligné la qualité a été également adopté à l'unanimité. Il en a été de même pour le crédit d'investissement de Fr. 810'000.- octroyé pour le détournement de collecteurs EC/EU, le remplacement d'une conduite d'eau potable et de mâts d'éclairage public dans le secteur « A la Condémine - A la Croix - Les Bures » à Oron-la-Ville, travaux d'assainissement liés à la construction du nouveau collège.

Un document complet et détaillé a été établi par la Municipalité pour répondre à l'interpellation de Florian Meyer du 24 juin 2019, relatif à l'eau potable et au bilan du PDDE (Plan directeur de la distribution de l'eau). En conclusion, ce dernier n'est pas remis en question et son plan financier suivi.

Démissionnant pour des raisons professionnelles de la présidence du Conseil, Jean-Luc Schwaar est remplacé par Fabrice Chollet. Les vice-

présidents élus sont Jérôme Vinay et André Locher. Le président sortant a été remercié pour son engagement.

En bref :

Création d'un tonneau : 11 juillet, de 10h à 12h, le tonnelier, Franz Hüslar, procédera, sur le site de l'entreprise Volet à St-Légier, au cintrage du futur tonneau d'Oron, pour lequel un chêne du domaine communal a été abattu.

Gobelets réutilisables : des gobelets réutilisables à l'effigie d'Oron sont en commande et remplaceront dorénavant les jetables.

5G : la première mise à l'enquête pour une antenne 5G a recueilli de nombreuses oppositions. La Confédération ne s'est pas encore prononcée sur ces dernières. Cinq autres demandes seront présentées par Oron d'ici la fin de l'année.

Chlorothalonil : le contrôle de l'eau potable est une obligation légale. La teneur en chlorothalonil de l'eau potable, de même que tout une série d'autres molécules fait l'objet de prélèvements et d'analyses régulières.

Caméras de surveillance : moins de tags sur les bâtiments équipés de caméras. Un seul acte de vandalisme a nécessité le recours aux images.

Pistes cyclables : plusieurs travaux ont été effectués et vont se faire sur le réseau routier communal. Une étude est en cours pour définir le flux de circulation et permettre de relier des pistes cyclables.

Gil. Colliard

Puidoux

Conseil communal du 18 juin 2020



Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité

La présidente Josiane Conne ouvre cette deuxième séance annuelle dans un cadre inhabituel, à une heure inhabituelle et dans une configuration inhabituelle, car chaque participant(e) se trouve à 2m de son collègue dans la salle de sport Forestay à 13h30...!

Vous l'avez compris, M. le virus corona souhaitait passer par là et toutes les précautions étaient prises pour l'empêcher de gagner du terrain!

La lecture des différents rapports sur l'activité de la commission de gestion et des commissions ad hoc n'a pas amené de commentaires particuliers, de même que le rapport de la gestion communale qui ont tous été acceptés à l'unanimité.

Les comptes communaux 2019 avec Fr. 14'264'081,14 de charges contre Fr. 14'037'902,84 de revenus présentent un excédent de charges de Fr. 226'178,30, soit un peu moins que le budget qui prévoyait un excédent de charges de Fr. 670'500.-.

Malgré une diminution des rentrées fiscales de Fr. 819'778,46 par rapport aux comptes 2018, un équilibre fragile a pu être maintenu grâce à une gestion rigoureuse des dépenses maîtrisables. Mais, une fois de plus, la répartition des charges cantonales ou non-maîtrisables ne permet pas d'atteindre des comptes équilibrés.

A ce titre, il est nécessaire que des discussions entre le canton et les communes aboutissent afin d'entrevoir un avenir plus serein pour les finances communales.

Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Le préavis municipal concernant une demande de crédit de Fr. 365'000.- pour l'aménagement et l'étanchéification de la Salenche est soutenu par la commission ad hoc et la commission de gestion. Il est donc décidé à la presque unanimité d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux et de lui octroyer un crédit de Fr. 365'000.- à prélever dans la trésorerie communale sans recourir à l'emprunt.

A noter que ces travaux sont supportés à parts égales par la commune de Chardonne, car la limite communale passe juste au milieu du ruisseau... Après déduction des subventions le solde à charge de la commune de Puidoux sera de Fr. 145'000.-.

Le préavis municipal concernant le dossier « L'assainissement du bruit routier - décision d'allègement - Réponse à l'opposition de Jacques Jayet » est soutenu par la commission ad hoc chargée d'étudier cette opposition qui a considéré que la réponse communale va totalement dans le sens de l'opposition déposée et qu'il ne reste aucune raison objective de la maintenir. Ce préavis est accepté à la quasi-unanimité et l'opposition est levée.

Le préavis municipal concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 129'000.- TTC pour le projet de modification routes du Vergnolet, de Forel et du Village avec la mise en place de signalisa-

tion lumineuse a soulevé plusieurs demandes de complément d'information. Il faut reconnaître que ce carrefour dit du Logis-du-Pont est un endroit important de la circulation régionale concentrant tous les mouvements allant et venant de l'autoroute, de Vevey, de Forel, de Palézieux et de tous les alentours.

D'où l'importance d'une étude approfondie avant de passer à la suite habituelle des dossiers jusqu'à la délivrance d'un permis de construire et le début des travaux en automne 2021 qui pourraient être finalisés en 2022. Il est question de savoir si les CFF envisage également une rénovation du tunnel en direction de Forel.

Sylvain Chaubert dépose un amendement invitant la Municipalité à faire une présentation intermédiaire du projet avant la mise à l'enquête.

Cet amendement étant assez largement accepté, il est décidé d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour la modification du carrefour routes du Vergnolet, de Forel et du Village avec la mise en place de signalisation lumineuse et de faire une présentation intermédiaire du projet avec un coût à plus ou moins 10 avant la mise à l'enquête pour une validation par le Conseil communal. D'autoriser la Municipalité à financer cette étude de Fr. 129'000.- par la trésorerie communale.

Le préavis municipal concernant l'adoption du nouveau règlement relatif à l'utilisation de

caméras de vidéo-surveillance dissuasives est accepté à l'unanimité.

Les délégués aux conseils intercommunaux et associations de communes donnent connaissance des dernières informations organisationnelles et budgétaires, ainsi que la manière de gérer la crise du coronavirus dans la région.

Concernant la Covid-19, le syndic remercie chaleureusement tout le personnel communal qui a dû s'adapter rapidement au télétravail, à œuvrer seul dans un véhicule ou les bâtiments. Merci également à la Jeunesse de Puidoux et son coordinateur Marius Fiaux pour l'aide apportée aux personnes en difficulté.

Merci aussi aux membres de la PCI qui n'avaient plus été mobilisés

de la sorte depuis 1943 et également aux pompiers qui se sont concentrés uniquement sur les interventions.

La présidente du Conseil communal, Josiane Conne, est réélue pour une année et le prochain président sera Jean-Marc Mocellin.

Le municipal Jean-Paul Favre annonce qu'il ne briguera pas un nouveau mandat pour la prochaine législature. Par contre, le syndic René Gilliéron annonce qu'il se portera candidat.

Le 5 novembre 2020 à 20h15 à Puidoux-Village aura lieu la présentation des candidats pour la prochaine législature.

Jean-Pierre Lambelet



Le Conseil communal dans la salle de sport du Forestay